

351/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absente : Cyrielle MOY

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Objet : ZAE du Roudour : Vente de terrains à Morlaix Communauté : modifications

Monsieur Paul UGUEN, intéressé au dossier, sort de la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°341/20 du 26 juin 2025 relative au présent dossier dans le cadre d'un projet d'implantation d'une activité économique sur la ZAE du Roudour. Il rappelle également que Morlaix Communauté a la compétence de gestion des zones économiques depuis 2017.

Il indique que la superficie totale du terrain et les références cadastrales des parcelles concernées par le projet d'achat de Morlaix Communauté mentionnées dans la précédente délibération n'était pas exactes.

Il est proposé de vendre à Morlaix Communauté les terrains situés Hent ar Falc'herien - Zone Artisanale et Économique du Roudour, cadastrés E1205, E946, E1112p et E1189p, selon le plan annexé à la présente délibération, d'une superficie de 5 800 m² environ, sous réserve des documents d'arpentage.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre à Morlaix Communauté les terrains référencés ci-dessus au prix de 3 € HT / m² soit un prix total d'environ 17 400 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

- Autorise la vente à Morlaix Communauté des terrains situés Hent ar Falc'herien - Zone Artisanale et Économique du Roudour, cadastrés E1205, E946, E1112p et E1189p, selon le plan annexé à la présente délibération, d'une superficie de 5 800 m² environ, sous réserve des documents d'arpentage, au prix de 3 € HT / m² soit un prix total d'environ 17400 € HT.
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Laurence LE ROY-TASSEL